



DECLARATION FSU au CTA du 15 mars 2018

La politique menée par le gouvernement confortée par une majorité pléthorique démantèle toutes les garanties collectives du public comme du privé avec brutalité et rapidité. Loi travail, statut des cheminots, assurance chômage et Sécurité Sociale, attaques contre la Fonction publique, réforme des retraites, aucun secteur n'est épargné. Simultanément, le pouvoir développe une politique très répressive avec la loi « asile-immigration », la circulaire Collomb, l'intégration dans le droit commun de dispositions de l'état d'urgence. Sur le plan économique, les politiques libérales amorcées sous le précédent quinquennat s'amplifient, CSG, suppression de l'ISF, le capital est bien servi !

La Fonction publique est au cœur de la tourmente avec le retour du jour de carence, le gel du point d'indice et le report d'un an des mesures PPCR, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. En ce sens, le document présenté aux organisations syndicales par le ministre de l'action et des comptes publics, ironiquement intitulé « *refonder le contrat social avec les agents publics* » est édifiant. Il se résume en 4 points, **supprimer les instances représentatives de gestion des carrières, de concertation, et de conditions de travail, supprimer le statut de fonctionnaire pour généraliser le recours au contrat, rémunérer au "mérite" et à la "performance", accompagner les agents vers la sortie de la Fonction Publique.** Pour la FSU, ce document est inacceptable et ne peut constituer une base de discussion.

Dans l'Éducation nationale, le ministre avance au pas de course en imposant une politique éducative qui annonce, de la maternelle à l'université, l'abandon programmé de la démocratisation du système scolaire.

Cartes scolaires dans le premier degré, assises sur l'école maternelle, rapport Villani, réforme du bac, Parcoursup... mettent en évidence la cohérence des réformes à chaque échelon du système éducatif.

Les mobilisations contre les cartes scolaires départementales ont permis de faire la lumière sur les conditions de préparation de la rentrée scolaire 2018. Les postes créés permettront de poursuivre le dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire. Par ailleurs l'insuffisance notoire de la dotation initiale rend inéluctable la fermeture de postes ailleurs, notamment dans les écoles rurales. Elle ne permettra pas non plus d'alléger les effectifs des classes surchargées, de remettre à flots les réseaux d'aides spécialisées ou d'assurer le remplacement des enseignant-es tout au long de l'année scolaire.

Les réformes du lycée, du bac et de l'accès au supérieur vont conduire à des difficultés accrues pour les jeunes et constituer des freins et des éléments de fragilisation des parcours, en abandonnant l'ambition d'un accès élargi de tous les jeunes à la poursuite d'études et à l'acquisition de qualifications élevés

Amélioration des conditions d'encadrement ? Non, car rien n'est dit sur la possibilité d'horaires à effectifs réduits et d'un meilleur encadrement des élèves au lycée comme à l'université.

Amélioration de la cohérence des parcours ? Non, car les parcours impliqueront des choix précoces pour les élèves qui auront des incidences, y compris sur leur accès aux études supérieures. Les différents parcours suivis conduiront aussi à des pertes de repères et de sens dans la construction des apprentissages.

Amélioration de l'orientation ? Non, car elle dépendra désormais du nombre de places ouvertes dans l'enseignement supérieur ce qui conduira à priver les jeunes les plus fragiles d'une poursuite d'études.

Amélioration et simplification du bac ? Non, car le renvoi à un contrôle continu organisé localement va fragiliser la valeur du diplôme. La multiplication des épreuves de contrôle continu en classe de première et de terminale va aussi désorganiser les enseignements et multiplier la perte d'heures de cours.

Amélioration de la pratique de l'oral ? Non car nous ne savons pas dans quelles conditions les élèves pourront préparer le grand oral prévu en épreuve terminale.

Quelles conséquences sur l'organisation de la classe de seconde à la rentrée prochaine ? Nous n'en savons rien. Que pouvons-nous répondre aux familles qui nous interrogent ?

Et que dire de l'accès au supérieur ? Que pouvons-nous répondre à nos élèves de terminale qui sont légitimement inquiets sur leur affectation post bac ? Que dire à celles et ceux qui se sentent piégés par ce changement de règles à quelques mois du bac ? La dernière disposition limitant le droit du recteur à affecter les étudiant-es en faisant dépendre les capacités d'accueil des taux d'insertion professionnels va diminuer encore les possibilités d'accès au supérieur. D'autre part, l'annulation de tous les vœux en cas de réponse hors délai à une seule proposition, les délais étant par ailleurs extrêmement courts, va conduire à la radiation d'un nombre important de jeunes. Est-ce là le véritable objectif du gouvernement ? Est-ce là le dernier mot laissé aux lycéen-nes ?

La FSU dénonce les propositions du rapport Calvez-Marcon qui s'insèrent dans le projet de réforme de l'apprentissage présenté par le premier ministre le 9 février. Quasiment l'ensemble des mesures font des lycées professionnels des « sas » pour préparer les jeunes non pas à un métier mais à entrer en apprentissage. Nous comprenons mieux la multiplication des ouvertures de formation en mixité de public sur notre académie à la rentrée prochaine, semblant anticiper les décisions ministérielles. C'est une transformation d'ampleur qui est préconisée. Elle aura des incidences sur l'ensemble de la voie professionnelle scolaire : modification des parcours, des contenus et des certifications. Encore davantage qu'avec la réforme de 2009 qui avait déjà ramené le Bac Pro de 4 à 3 ans, le fonctionnement de nos lycées s'en trouvera profondément modifié.

Si les préconisations de ce rapport sont mises en œuvre, elles auront de graves conséquences pour les élèves et leurs enseignant-es. Avec la mise en place d'une seconde organisée en famille de métiers, les lycéen-nes perdront encore une année de formation en Bac pro. On passerait donc d'un bac pro en 3 ans à un bac pro en 2 ans ! Cette déprofessionnalisation est en complète contradiction avec l'objectif d'améliorer leur insertion professionnelle. Les jeunes ne passeront plus le CAP ou le BEP comme diplôme intermédiaire. Ils obtiendront un baccalauréat moins professionnel qui ne leur permettra pas pour autant d'améliorer leur poursuite d'études. Sous couvert d'innovation pédagogique, les professeur-es de lycée professionnel (PLP) seront contraint-es, comme en 2009, de bricoler des référentiels pour mettre en œuvre ces secondes mais aussi les expérimentations imposées, ou encore les périodes de formation en milieu professionnel différenciées en fonction des diplômes préparés et des niveaux de classes. Les disciplines d'enseignement général seront sommées de répondre au seul objectif de développer quelques compétences sociales. Les modifications proposées en termes de certification auront inmanquablement des conséquences néfastes en termes de conditions de travail.

La FSU dénonce les bases sur lesquelles ce rapport a été construit. Celui-ci répond aux exigences des organisations patronales plutôt que de proposer des dispositifs pour améliorer et sécuriser le parcours des élèves. Les mêmes causes auront les mêmes effets : la dévalorisation de la voie professionnelle. C'est, au contraire, le service public de la formation professionnelle scolaire qui doit être conforté et renforcé. Il permet un meilleur taux d'accès au diplôme et contribue davantage à éviter les sorties sans qualification. De plus, il offre une formation méthodique et complète assumant ainsi la double finalité des diplômes : poursuite d'études et insertion professionnelle.

Concernant notre académie, Dans les lycées généraux et technologiques, la création budgétaire de 26,5 ETP (pour 200 élèves de plus) se traduit par l'implantation nette de seulement 4 postes, et surtout une transformation de 5 postes existants en postes spécifiques académiques ou nationaux. Nous rappelons notre opposition à la création de postes spécifiques.

Le retrait de 21 ETP dans les collèges de l'académie se traduit par une perte de :

- 8 postes dans le département de l'Allier pour une baisse de 126 élèves
- 5 postes dans le département du Cantal pour une baisse de 94 élèves

- 2 postes dans le département de la Haute-Loire pour une baisse 72 élèves

Dans le département du Puy de Dôme, seulement 3 postes sont créés pour une hausse des effectifs de 260 élèves.

Nous actons positivement les créations de postes en SEGPA.

Au total, les collèges de l'académie sont lourdement ponctionnés avec 12 postes supprimés pour seulement 32 élèves de moins à la rentrée prochaine.

Une fois de plus, la plus légère baisse d'effectifs se traduit par des suppressions de postes sans aucune mesure avec des créations de postes en cas d'augmentation d'effectifs.

Dans les LP, la création de 6,5 ETP se concrétise au final par la création nette de 2 postes dans notre académie.

Comme nous le disions déjà au précédent CTA, ces évolutions annoncent donc une rentrée 2018 certainement plus difficile dans les collèges de l'académie, sans pour autant que les conditions d'enseignement ne s'améliorent dans les lycées.

Après les saignées de 2004 à 2012 (- 170 postes dans l'académie de Clermont, -8 000 au niveau national), les personnels administratifs et adjoints techniques de l'académie ont vu leurs conditions de travail continuer de se dégrader. Au niveau national, 200 postes sont supprimés dans la filière AENES en 2018, dont 8 pour l'académie de Clermont.

Les suppressions de postes et réorganisation des services académiques dégradent les conditions de travail et continuent de produire leurs effets en matière de souffrance au travail et d'affecter le sens même de ce dernier pour bien des personnels.

Ce sont dans les GRETA que les inquiétudes sont les plus grandes. 6 postes d'administratifs sont susceptibles d'être supprimés. L'affichage de 3 postes supprimés, si vacants, à Paul Constans à Montluçon signifie en réalité une remise en cause de l'existence même du GRETA. C'est une incitation à partir pour les collègues encore en place, avant la fermeture possible de la structure.

La FSU acte positivement la décision du Rectorat de poursuivre la carte cible des rehaussements de postes pour la filière AENES, même si c'est un nombre dérisoire de collègues qui pourront en bénéficier. Or, c'est la quasi totalité des agents C (Adjaenes) qui assurent des fonctions relevant des statuts de catégorie B, voire même de A parfois, et qui devraient donc voir leur poste requalifié en B.

La FSU défend le principe d'une nomination sur place pour les agents promus de C en B, pour tous, et pas seulement ceux dont le poste figure sur la carte cible.

Enfin, concernant les mutations et études des mesures de cartes scolaires, à l'image de ce qui existait jusqu'à présent et de ce qui continue d'exister dans plusieurs académies (Amiens, etc.) nous demandons que les agents subissant une mesure de carte scolaire bénéficient de 1 000 points au barème.

Pour conclure, vous l'aurez compris, la FSU rejette l'ensemble de ces réformes car elles vont conduire à des dégradations pour les élèves, les jeunes, le système éducatif et au-delà pour les missions de Service Public.

Pour autant, le système éducatif a besoin de réformes, construites autour de l'objectif de progrès, de réussite de toutes les élèves et de démocratisation dans l'accès aux diplômes et aux qualifications. Le ministre de l'Education nationale fait le choix contraire en menant des réformes qui visent à augmenter la ségrégation scolaire et à dégrader le travail des personnels de son ministère.

Dans le même temps, les orientations portées par le programme « Action Publique 2022 » constituent une régression pour les personnels et la notion de service public, à l'inverse des besoins réels de la population.

Le mois de février, avec les mobilisations départementales contre les cartes scolaires, les journées des 1^{er} et 6 février dans le supérieur et le secondaire, a montré un premier rejet de cette politique.

La FSU, avec d'autres organisations syndicales, appelle à la grève le 22 mars, pour amplifier la mobilisation.